

Les enjeux de l'utilisation militaire de l'uranium

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur ***les enjeux de la filière uranifère au Québec***, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Courriel _____

Septembre 2014

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crie s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent du développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.

LES RISQUES QUE L'URANIUM QUÉBÉCOIS SOIT UTILISÉ À DES FINS MILITAIRES

La population québécoise est bien au courant de l'utilisation à travers le monde de l'uranium à des fins militaires. La faiblesse des traités internationaux et la difficulté à garder la trace des échanges d'uranium font que l'uranium extrait localement pourrait se retrouver dans des armes à travers le monde.

L'uranium et le plutonium dans les bombes nucléaires

Découvert aux États-Unis en 1940, le plutonium est un métal lourd, très dense, radioactif et toxique. Le plutonium n'est pas naturel dans l'environnement, il est le résultat d'une production au cœur d'un réacteur à partir d'uranium extrait préalablement. De même que l'uranium 235, le plutonium est une matière fissible par des neutrons qui est utilisée dans la fabrication d'armes nucléaires et la production d'énergie dans certaines centrales nucléaires. Son isotope 238, très fortement radioactif, sert aussi à l'élaboration de générateurs thermoélectriques induits par radio-isotope.

C'est un cœur de plutonium qui a servi à réaliser la première explosion atomique. L'essai « *Trinity* », ainsi que « *Fat Man* », la deuxième utilisation opérationnelle d'une bombe atomique sur Nagasaki. La bombe « *Little Boy* » larguée sur Hiroshima avait pour sa part, un cœur en uranium enrichi.

L'utilisation militaire de l'uranium appauvri

Lorsqu'il est produit dans les réacteurs civils, l'uranium est considéré comme déchet par certains pays et comme matière valorisable par d'autres (dont la France). En effet, le combustible usé et déchargé des réacteurs peut être recyclé afin d'en isoler le plutonium qui est alors mélangé avec de l'uranium appauvri. L'utilisation de l'uranium appauvri sert principalement à produire des munitions ayant un plus grand pouvoir perforant des barrières de blindage, remplaçant le tungstène qui est plus dense que l'acier, plus coûteux et plus rare.

Faiblesses des traités internationaux

Entré en vigueur en 1970, le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) a divisé le monde entre les puissances nucléaires reconnues internationalement et les autres. Signé en 1970 par 189 pays membres des Nations Unies de l'époque, il est aujourd'hui presque universel. Même la Corée du Nord qui l'a dénoncé en 2003 a ratifié le traité ainsi que l'Iran, suspecté par les Nations Unies de vouloir se doter de l'arme nucléaire. Se conformer au traité de non-prolifération ouvre la voie à un échange d'informations et de technologies qui peut s'avérer crucial pour la recherche scientifique ou le développement de l'électricité d'origine nucléaire. Toutefois, malgré la ratification de ce traité, la vente d'uranium et d'uranium appauvri perdure à travers le monde par la complicité d'entreprises prête-noms qui permettent la revente d'uranium à des états délinquants.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des premières nations.

Signature ·

Signé à

le

du mois

2014.

RÉFÉRENCES

http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-prolifération-nucléaire.htm#6kMDxrV8hPJPUYo2.99